

GRAND PRIX DES JEUNES

« HENRI COCHET »

2024

A – OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Permettre et inciter la participation des jeunes à des tournois organisés à leur intention, avec comme but fondamental la pratique de la compétition.

B – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Grand Prix « HENRI COCHET » regroupe, après homologation, les tournois de jeunes organisés par les clubs.

Les tournois s'adressent aux catégories suivantes :

11-12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans et 17-18 ans filles et garçons.

Le présent règlement s'appuie sur les statuts et règlements de la F.F.T.

En cas de litige, ce sont les statuts et règlements F.F.T de l'année en cours qui font autorité.

C – RÈGLEMENT

Article 1

Le Grand Prix des Jeunes « HENRI COCHET » est administré par la Commission Pratique Individuelle du Comité Départemental des Yvelines qui désigne un responsable.

Article 2

Les tournois du Grand Prix « HENRI COCHET » sont organisés par les clubs sous le contrôle du Comité Départemental des Yvelines.

Article 3

Les conditions d'homologation d'un tournoi sont les suivantes :

- La demande d'homologation doit être parvenue au Comité Départemental des Yvelines dans les délais prévus par la Commission Pratique Individuelle.
- Le club doit désigner un juge-arbitre d'un grade minimum de « JAT1 ».

D – FONCTIONNEMENT

Article 4

Le Grand Prix « HENRI COCHET » prend en compte les épreuves filles et garçons, en simple, dans les catégories d'âge : 11-12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans et 17-18 ans.

Il est interdit de fusionner plusieurs catégories dans une même épreuve.

Article 5

Les parties se déroulent, dans toutes les épreuves, au format 1 ou 2.

Article 6

En aucun cas, l'intervention de parents, entraîneurs, accompagnateurs ne sera tolérée pendant la partie. Le code de conduite en vigueur sera appliqué par le juge-arbitre ou son représentant.

Article 7

Pour l'ensemble des catégories, les têtes de série seront placées par le juge-arbitre en fonction du classement fédéral.

Article 8

Le Comité Départemental des Yvelines diffuse chaque année les affiches qui représentent le calendrier des différents tournois du Grand Prix « HENRI COCHET ».

Les clubs qui diffusent des affiches de leur tournoi en adresseront préalablement une au responsable du Grand Prix « HENRI COCHET ».

Article 9

Le Grand Prix « HENRI COCHET » suit la saison fédérale et se déroule du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Article 10

La Commission Pratique Individuelle est habilitée à prendre toutes décisions concernant le bon déroulement du Grand Prix des Jeunes « HENRI COCHET ».